

# La Mairie vous informe

Mai 2020

## Élection du conseil d'administration du C.C.A.S. Appel à candidature

Dans le cadre du renouvellement du Conseil d'administration du C.C.A.S. (Centre Communal d'Action Sociale), celui-ci lance un appel à candidatures pour recruter 8 membres issus de la société civile. Son conseil d'administration sera donc composé pour moitié d'élus et de membres issus de la société civile.

Quatre catégories d'associations doivent être représentées :

- L'Union départementale des associations familiales
- Les associations de personnes âgées et de retraités
- Les associations de personnes handicapées
- Les associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions

Pour que les candidatures soient retenues, les postulants proposés par les associations doivent répondre à plusieurs critères :

- Avoir été officiellement mandatées par l'association pour la représenter
- Que le siège de l'association soit localisé dans le département de Seine-et-Marne
- Mener des actions de prévention, d'animation ou de développement social dans la commune
- Ne pas être fournisseurs de biens ou de services au CCAS, n'entretenir aucune relation de prestation à l'égard du CCAS
- Ne pas être membres du conseil municipal

Les associations peuvent formuler toute proposition concernant leurs représentants auprès du maire par écrit **avant le mardi 2 juin 2020**.

**Pour pouvoir candidater il vous suffit d'envoyer un courrier adressé à monsieur le Maire à l'adresse suivante : [mairie@nandy.fr](mailto:mairie@nandy.fr)**



Ville de Nandy

Agglomération Grand Paris Sud

9 Place de la Mairie - 77176 Nandy

Tél. : 01.64.19.29.29 - Fax. : 01.64.19.29.19

[www.nandy.fr](http://www.nandy.fr)